

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel de ROUEN

NOR : JUSB1835413S

La première présidente de la cour d'appel de ROUEN

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de ROUEN en date du 7 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de ROUEN :

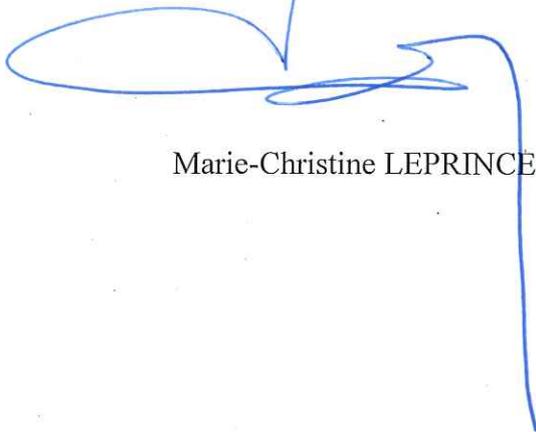
ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSA SJ	Guilaine LEFEBVRE	Cécile MAROT-QUERE
C.JUSTICE	Ghislaine COTTARD	Gabrielle POUSSE
CFDT INTERCO	Alexa TOUROULT	Corinne SADAUNE
CGT CSJ	Aube GRANDFOND	Marie-Paule DURIEZ

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à ROUEN, le 19 décembre 2018.

La première présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Marie-Christine LEPRINCE